

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15/2026

le 9 septembre 2026

Demande de crédit de Fr. 370'000.- pour le renouvellement partiel de la chaussée, la création d'un trottoir traversant, la mise en place de divers aménagements de modération du trafic et le remplacement de l'éclairage public et du réseau de défense incendie à l'av. Edouard-Müller

10.03.02-2608-Preavis-15-Travaux-Edouard-Muller.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis concerne une demande de crédit de Fr. 370'000.- afin de renouveler une partie de la chaussée, construire un trottoir traversant au débouché de la rue des Remparts, sécuriser les passages piétons, réaliser divers aménagements de modération du trafic et remplacer l'éclairage public et le réseau de défense incendie à l'av. Edouard-Müller.

2. Préambule

L'avenue Edouard-Müller relie l'avenue du Clos-d'Aubonne à la rue des Remparts et à la rue d'Entre-deux-Villes et assure également l'accès à la trémie ouest du parking souterrain des Remparts. Divers services industriels planifiant le renouvellement à court terme de leurs infrastructures souterraines, la Municipalité a souhaité saisir cette opportunité pour améliorer la situation du point de vue de l'aménagement de la rue. Par ailleurs, l'éclairage public est vétuste sur ce tronçon et les candélabres actuellement alimentés par un câble aérien provisoire à la suite de la rupture du câble souterrain. Enfin, une analyse réalisée en 2025 sur l'accessibilité des espaces publics a mis en évidence des non-conformités pour les personnes à mobilité réduite sur l'avenue Edouard-Müller au niveau la géométrie des passages piétons.

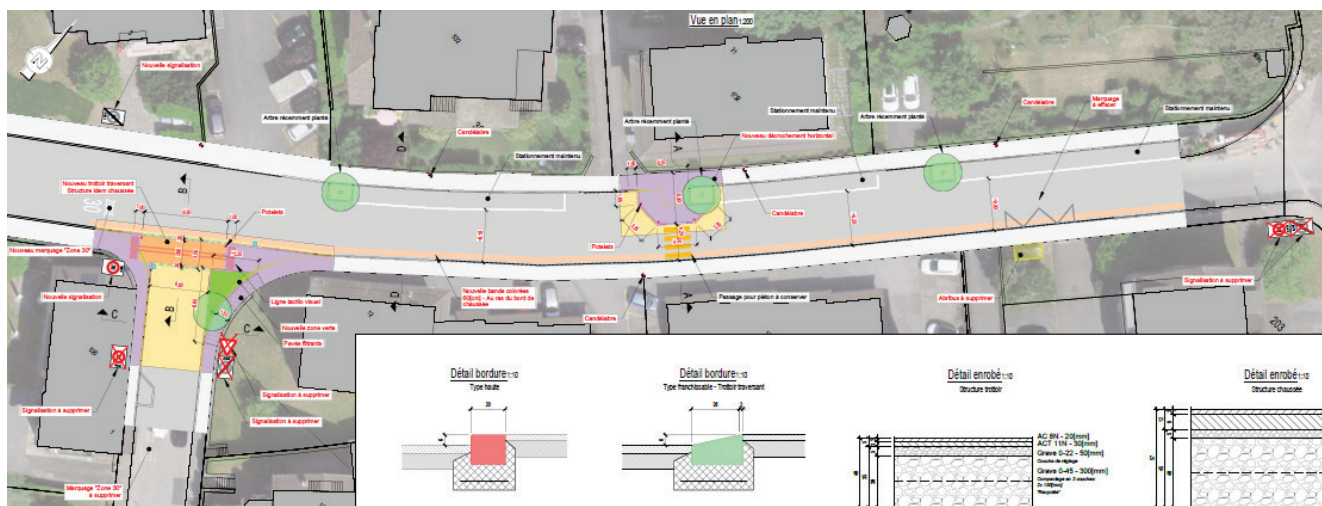
3. Situation et projet

Concernant les infrastructures souterraines, les services industriels prévoient les interventions suivantes :

- Romande Energie SA : remplacement complet du réseau souterrain et renforcement de celui-ci, en vue notamment d'absorber la production photovoltaïque prévue sur plusieurs immeubles privés du quartier
- Compagnie du Gaz : tubage partiel d'une conduite de distribution
- SIGE : remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable



Finalement, il est prévu le renouvellement des pièces de la partie inférieure des bornes hydrantes N° 28 et 122, et de leurs conduites d'alimentation en eau, de manière coordonnée avec les travaux de remplacement de la conduite du SIGE. Ces parties de bornes hydrantes ont été installées en 1970 et doivent être renouvelées afin de garantir le bon fonctionnement du réseau de défense incendie. Par ailleurs et étant donné que l'actuelle conduite n'est pas aux normes fixées par l'ECA, une participation communale au coût de renouvellement de la conduite générale du SIGE est nécessaire.



S'agissant de la chaussée, chaque service industriel prendra à sa charge la remise en état de la chaussée au-dessus de ses fouilles. Etant donné l'emprise de celles-ci, il est prévu de profiter de ces interventions pour mettre en place une nouvelle couche de roulement (tapis) sur l'ensemble du périmètre, les surfaces hors-fouilles étant à charge de la Commune. Il est également à préciser que les travaux de la Romande

Energie nécessaires afin de relier la sous-station électrique sis de l'autre côté de la rue d'Entre-deux-Villes (station ENI) seront réalisés en forage dirigé afin de ne pas impacter la chaussée récemment refaite du carrefour. Cette exigence a été fixée par le Service de l'urbanisme et des espaces publics au vu du caractère récent des travaux effectués sur la RC780.

L'ensemble du projet a été approuvé par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et a fait l'objet d'une enquête publique selon la procédure simplifiée prévue par la Loi sur les routes du 20 mai au 18 juin 2026 ; le permis de construire est en force.

4. Coûts

Afin d'élaborer le projet, un crédit d'études de Fr. 20'000.- a été ouvert par la Municipalité fin 2024 dans la limite de ses compétences.

Le marché de génie civil a fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation, commun avec les services industriels, selon la Loi sur les marchés publics. Les coûts à la charge de la Commune sont détaillés comme suit.

Avenue Edouard-Müller	HT / Fr.
Génie civil – aménagements routiers et remise en état chaussée	105'000.00
Canalisations et évacuation des eaux (adaptations locales)	19'000.00
Eclairage public, génie civil compris	56'000.00
Renouvelle bornes hydrantes et conduite d'alimentation, génie civil compris	85'000.00
Plantations, y compris fosses	5'000.00
Honoraires phase SIA 51-53 (ingénieur civil)	5'000.00
Marquages et signalisation	20'000.00
Sous-total HT	295'000.00
Divers et imprévus 10 %	29'500.00
Total HT	324'500.00
TVA 8.1 %	26'284.50
Total TTC	350'784.50
Crédit d'étude N° 9170.106.00	20'000.00
Total TTC, arrondi	370'000.00

Répartition des coûts par partie d'ouvrage y compris répartition des travaux annexes et honoraires :

Type de travaux	TTC / Fr.
Travaux routiers, éclairage public, borne hydrante	347'000.-
Travaux liés aux collecteurs EC + EU	23'000.-
Total TTC	370'000.-

5. Planning

Sous réserve de l'acceptation du présent préavis, le planning intentionnel prévoit un démarrage des travaux dès le mois d'octobre 2026 pour les fouilles des services industriels et dès novembre 2026 pour les travaux communaux, et pour une durée d'environ quatre mois. Des restrictions et mesures de gestion du trafic seront nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux, en particulier des fouilles occupant la moitié de la chaussée. A l'exception d'interruption ponctuelle pour la pose d'enrobés bitumineux, le trafic général et les accès des riverains seront cependant maintenus en tout temps sur une demi-chaussée, de même que l'accès à la rue des Remparts.



6. Conséquences financières

Ce projet n'était pas prévu au plan des investissements joint au budget 2026 de la Municipalité. Cependant, le projet d'amélioration des conditions sécuritaires de la rue est à considérer dans le cadre de la ligne 38b « Mise en œuvre du Plan directeur de la mobilité » pour lequel un montant de Fr. 400'000.- avait été anticipé sur 2026 et 2027 et non utilisé pour d'autres investissements à ce jour. Le présent projet sera intégré au plan des investissements joint au budget 2027.

Par ailleurs et s'agissant d'une route communale, aucune subvention ne pourra être perçue pour ces travaux. La subvention de l'ECA en lien avec le renouvellement des bornes hydrantes et de leurs conduites d'alimentation sera sollicitée en temps utile et encaissée par voie budgétaire.

7. Personnel communal

La surveillance du chantier et sa gestion globale sont assurées par le personnel du Service de l'urbanisme et des espaces publics dans le cadre de ses tâches courantes ; la direction des travaux sera assumée par le bureau d'ingénieurs mandaté.

8. Développement durable

8.1. Social

Ce projet améliore la qualité de vie de la population du quartier. Les aménagements prévus et la limitation à 30 km/h planifiée de l'avenue Edouard-Müller permettront de réduire les nuisances sonores et d'améliorer la sécurité des usagers. L'amélioration notable des conditions de sécurité au droit du passage piétons (visibilité) et la création du trottoir traversant sécuriseront également le déplacement des riverains, et notamment des écoliers et des personnes à mobilité réduites.

8.2. Économique

Ces travaux sont nécessaires pour garantir des infrastructures pérennes pour les générations futures. Économiquement, ils permettent de limiter les coûts d'entretien sur le long terme de cet axe et leur réalisation concomitante avec les travaux des services industriels permet de contenir les coûts.

8.3. Environnement

Afin de préserver au maximum les ressources naturelles en sable et gravier, l'usage de matériaux de remblayage à base d'éléments recyclés non polluants a été intégré dès l'étude du projet. La réutilisation des matériaux existants sur place sera privilégiée si leur qualité le permet, notamment pour le remblayage des fouilles. Les matières devant être évacuées seront triées et revalorisées conformément aux exigences cantonales et fédérales.

Le renouvellement de l'éclairage public permet de diminuer la consommation électrique et la pollution lumineuse.

Par ailleurs, le projet prévoit l'aménagement d'un îlot de verdure supplémentaire où la place le permet.

9. Conclusions

Nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 15/2026,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

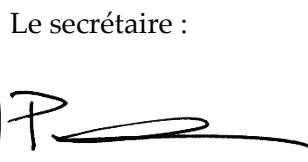
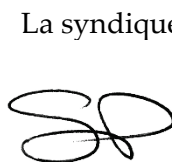
décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 370'000.- pour le renouvellement partiel de la chaussée, la création d'un trottoir traversant, la mise en place de divers aménagements de modération du trafic et le renouvellement de l'éclairage public et de la défense incendie à l'avenue Edouard-Müller ;
2. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer les documents nécessaires ;
3. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 347'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.080.00 « Travaux – Av. Edouard-Müller » pour les travaux routiers, d'éclairage public et en lien avec la défense incendie ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 430.3311.11 « Amort. – Av. Edouard-Müller » ;
5. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 8'675.- par année, selon la durée d'amortissement définie de 40 ans ;
6. d'accorder à cet effet, un second crédit de Fr. 23'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.080.00 « Travaux – Av. Ed.-Müller » pour les travaux de canalisations et d'évacuation des eaux claires ;
7. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 460.3321.17 "Amort. – Av. Edouard-Müller" avec un prélèvement sur le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 8'002'390.17 ;
8. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 383.- par année, selon la durée d'amortissement définie de 60 ans ;
9. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
10. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 61'260'664.30 ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- Plans du projet

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité : le 17 août 2026



Avenue Edouard Müller
Assainissement des réseaux souterrains
& Extension de la zone 30[km/h]

Soumission
Situation générale - Aménagements projetés & Coupes

Légende :

- Projeté :
-  Chaussée
 -  Trottoir
 -  Bordure haute
 -  Bordure basse
 -  Bordure transition
 -  Bordure basse - Trottoir traversant
 -  Bordure transition - Trottoir traversant
 -  Mobilier urbain



INGENIEURS CIVILS
Mormand - Chandon - Russier

MCR & Associés SA
Rue des Moulins 48 - 1800 Vevey
Tél. 021/921.58.74
E-mail : info@mcr-ing.ch
www.mcr-ingenieurs-civils.ch

PLAN GÉNÉRAL N°
07.02

Ech. : 1:200/50/10

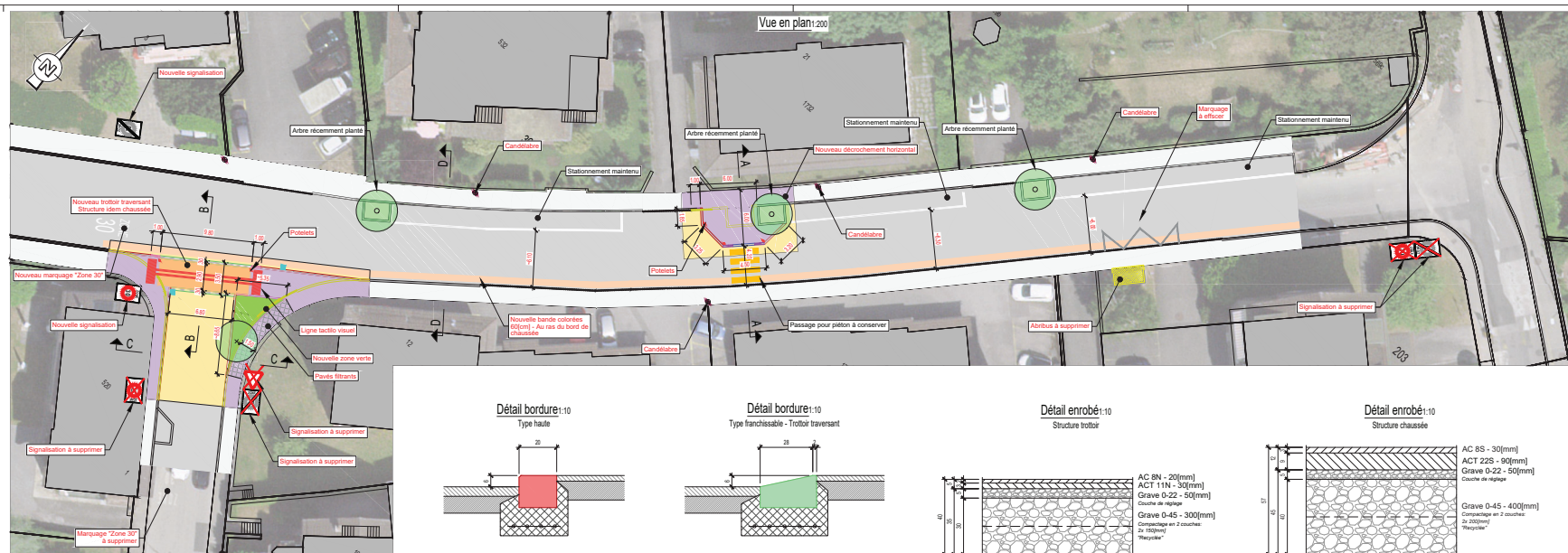
Dess. : DK

Date : 01.07.2026

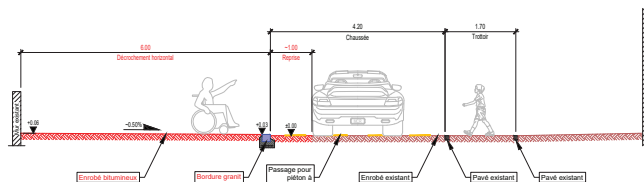
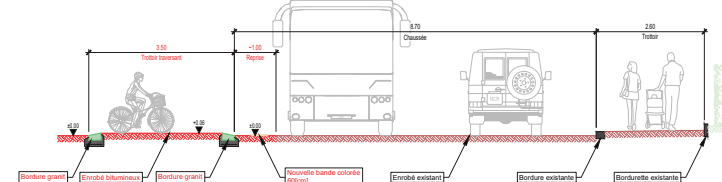
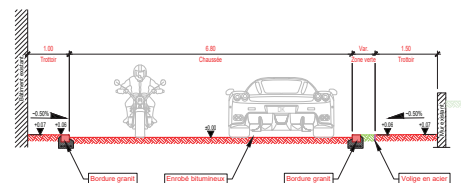
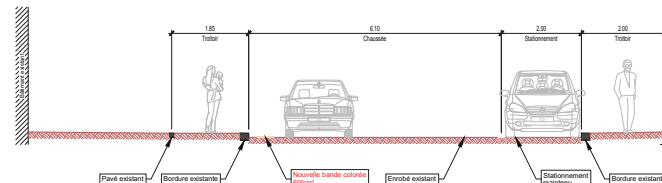
Format : 1050 x 594[mm]

Contr. :	RG
----------	----

Cont. : RG
N° MCR : 25 125 34



Démolition d'un abribus :

Coupe A-A_{1:50}Coupe B-B_{1:50}Coupe C-C_{1.50}Coupe D-D_{1:50}

Avenue Edouard Müller
Assainissement des réseaux souterrains
& Extension de la zone 30[km/h]

Soumission
Situation générale - Réseaux projetés

Légende :

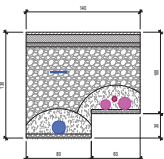
- Installations communales existantes :**
- Eaux claires
 - Eaux vives
 - Eaux mûlées
- Services industriels existants :**
- Eaux potables
 - Eaux usées - SIGE
 - Électricité - Romande Energie
 - Câbles aériens - Romande Energie
 - Électricité HS - Romande Energie
 - Éclairage public - Romande Energie
 - Éclairages public - Romande Energie
 - Gaz - CIGC
 - Télécommunications
 - Télévision - Sunrise
- Objets divers :**
- Chambres
 - Armoires
 - Vannes
 - Candélabres
 - Grilles
 - Cerceaux
 - Chéneau
 - Bornes hydrauliques
- Services industriels projets :**
- Eaux potables - SIGE
 - Électricité - Romande Energie
 - Éclairages public - Romande Energie
 - Gaz - CIGC



PLAN GÉNÉRAL N°
07.01

Ech. : 1:200/20	Format : 1365 x 445.5(mm)
Dess. : DK	Contr. : RG
Date : 01.07.2026	N° MCR : 25.125.34

FOUILLE A-A120

FOUILLE B-B₁₂₀